

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20150609.13	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).</p>
<p>NOTA M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1^{er} juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : INTEGRATION DE PARCELLES DE TERRAIN DU CENTRE VILLE CADASTREES AT 704, 702, 696, 624 et AD 546, 391, 401, 395, 393, 396 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement du centre-ville intégrant notamment :

- la nouvelle voie reliant la rue Derrière le Château à la rue du Général Leclerc. Cette nouvelle voie est composée d'une part de l'extension de la rue du Général Leclerc, et d'autre part de l'extension de la rue Derrière le Château
- les trois parkings

A ce jour, il convient d'intégrer dans le domaine public les parcelles communales définies ci-dessous :

rue/parking	N° de parcelle	Superficie en m ²		Longueur en mètre linéaire
Nouvelle voie - extension de la rue du Général Leclerc *	AT 704	328		78,00
Parking	AT 702	146		29,20
Nouvelle voie - extension de la rue du Général Leclerc	AT 696	2 094		15,00
Nouvelle voie - extension de la rue Derrière le Château				73,00
Parking derrière l'école M.Levin			940	188,00
Parking	AT624	191		38,20
Rue derrière le Château	AD 546	291		127,00
	AD 391	119		
	AD 401	457		
	AD 395	30		
	AD 393	44		
	AD 396	84		
TOTAL		3 784		548,40

* l'extension de la rue du Général Leclerc, composée également de la parcelle de terrain cadastrée AT 626, a déjà été intégrée dans le domaine public communal par délibération du 24 juin 2014.

La Commission Développement Durable, réunie le 1^{er} juin 2015, a émis un avis

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à par.....

- décide l'intégration dans le domaine public communal des dix parcelles désignées ci-dessus
- Autorise le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, ou l'Adjoint Délégué, à signer tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Daniel BUCHWALDER**